RÉGLEMENT PARTICULIER DE L'ENDURO DU VAR 2011
Comptant pour la COUPE DE FRANCE D'ENDURO

Dimanche 20 mars 2011

Article 1 : Publication :

Le Moto Club du Var organise **l'ENDURO DU VAR** comptant pour Coupe de France des régions d'Enduro 2011.

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la F.F.M., à ses Règles Techniques, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute réglementation finale, approuvée par le Jury.

La manifestation aura lieu les **20 Mars 2011 à Brignoles (Var)** commençant à **8h00** et se terminant à **21h00.**

Article 2 : Accès :

Autoroute :	A 8 La Provençale	Sortie : N° 35 Brignoles	
Route nationale :	RN 7		

Article 3 : Organisateur

Nom (Club) :	Moto Club du Var		
Adresse :	9 le plein Sud, 83340 CABASSE		
N° Tél. :	06.86.72.34.26	N° Fax :	04.98.05.12.89
Courriel :	motoclubduvar@orange.fr		

Article 4 : Secrétariat de la Manifestation

Adresse :	Quartier le Vabre, Piscine municipale, 83170 Brignoles		
N° Tél. :	06.75.21.39.26	N° Fax :	04.94.
Courriel :	motoclubduvar@orange.fr		

Article 5 : Assurance

Une assurance couvrant la responsabilité civile suivant la réglementation a été souscrite auprès de la compagnie AMV. (Voir attestation jointe.)

(L'attestation d'assurance doit se référer au Décret 2005-554 du 16 Mai 2006 et spécifier le montant des garanties souscrites).

Article 6 : Inscriptions Ouverture des engagements à partir: 03/01/2011
Sur le site www.engagement-sports.com

Les tarifs des droits d'engagement et les modalités sont fixés par l'article 12 du règlement FFM de Coupe de France des régions d'enduro 2011.

Les engagements devront parvenir 15 jours au plus tard avant l'épreuve. Le montant de l'engagement fixé à 210 euros devra être versé globalement pour les trois pilotes. En cas de désistement, les droits d'engagements seront remboursés sur présentation d'un certificat médical, cachet de la poste faisant foi.

Aucun engagement ne sera pris en considération s'il n'est pas accompagné des droits d'engagement.

Le nombre de participants maximum admis est de 400 (quatre cent).

Seuls les licenciés inters et NCA pourront s'inscrire. Les licences NCB seront acceptées pour les 50cc et les féminines.

Article 7 : Contrôles administratifs et Techniques

Les contrôles administratifs auront lieu le **samedi 19 Mars 2011** à Brignoles (Site de la foire) à partir de **13 h** selon le programme suivant :

Les pilotes doivent présenter leurs motocycles au contrôle technique de 13 h à 19 h00 .

Chaque machine doit être conforme aux dispositions légales de circulation routière en France. Elle doit également correspondre aux exigences du Code sportif de la F.F.M. et à ses règles techniques. Les parties intrinsèques seront marquées conformément à l'art. 8. Un contrôle de bruit sera effectué conformément aux règlements.

Lors du contrôle administratif, le coureur devra présenter sa confirmation d'engagement, sa licence F.F.M. 2011 de coureur, le CASM pour les pilotes en première année de licence et ceux âgés de moins de 16 ans (le BSR et une pièce d'identité sont obligatoires pour les pilotes entre 14 et 15 ans), son permis de conduire correspondant à la cylindrée de la moto, un certificat d'assurance (carte verte) et la carte grise.

Pour le contrôle technique, la fiche technique remise lors des contrôles administratifs, la carte grise, ainsi que son casque (seule la norme 05 est autorisée).

Article 8 : Ordre de départ

L'ordre de départ et les numéros seront en conformité avec le règlement de Coupe de France des Régions d'Enduro (article 8).

L'heure du départ sera communiquée lors des contrôles administratifs.

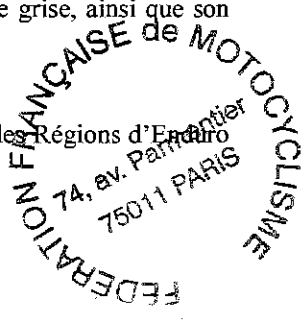

Article 9 : Parcours

Le départ et l'arrivée auront lieu à Brignoles sur le site de la Foire. Le parcours empruntera les communes de Cabasse, Carces, Flassans sur Issoles, Le Luc en Provence et le Thoronet .

Les règles de circulation (code de la route) devront être scrupuleusement respectées au cours de la compétition, sous peine d'exclusion immédiate.

Le parcours sera de 2 tours pour les Elites /Nationaux, et de 1 tour pour les catégories 50 cc et féminines sur un parcours de 90 kms environ lequel inclura par tour :

- 4 contrôles Horaires Brignoles, Combecave, Le Thoronet et Cabasse.
- 3 tests banderolés : Brignoles, Combecave et Le Thoronet.
- Le Contrôle Horaire de Cabasse **s'effectuera sans assistance** sauf pour les 50cc.

Article 10 : Sanctions sportives et poursuites judiciaires

Les pénalités seront conformes aux règlements du Championnat de France d'Enduro 2011 de plus, ne pas respecter les bénévoles, les officiels, les plantations, les règles environnementales et ne pas respecter l'article 12 du règlement particulier entraînera une exclusion.

Les Pilotes et leurs suiveurs sont informés que toute circulation sur le parcours de l'épreuve, **en dehors du jour de la course**, est passible de poursuites judiciaires et de sanctions sportives.

Article 11 : Réclamations

Les réclamations doivent être déposées par écrit, conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M accompagné d'un chèque de 75 €. Lorsqu'une réclamation entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs 2T et de 150 € pour les moteurs 4T. Cette somme sera remboursée si la machine s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Article 12 : Conditions générales

L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure, **de modifier, remettre ou d'annuler la compétition**. Par leur engagement, les concurrents sont tenus d'observer les prescriptions du présent règlement particulier, du règlement du championnat de France d'enduro 2011 du panneautage et mise en garde sur le circuit et des articles du code sportif.

Chaque pilote participe à la compétition sous sa propre responsabilité, à ses risques et périls. Chaque participant s'engage à respecter le fléchage, le code de la route, et ne pas rouler **sur le canal bétonné sous peine d'exclusion.**

Les repérages du circuit (liaisons) sont interdits.

Les concurrents renoncent à toutes demandes de dédommagement de la part de l'organisation, de ses officiels, des municipalités et des propriétaires.

Article 13 : Assistance, suiveurs.

L'assistance est autorisée uniquement aux contrôles horaires de Brignoles, Combecave et le Thoronet.

Pour faciliter le trafic, les véhicules d'assistance devront respecter l'itinéraire « assistance » mise en place par l'organisateur lors de leurs déplacements. Les suiveurs et les marshals doivent respecter le fléchage et le balisage mise à leur disposition.

En cas de non respect, le coureur sera automatiquement exclu.

Article 14 : bureau et réunions du Jury

Le bureau du Jury se trouvera à la piscine municipale de Brignoles, quartier le Vabre. Celui –ci sera ouvert le samedi 19 mars 2011 à 13 h

Les Réunions du Jury auront lieu à la piscine municipale quartier la Vabre à Brignoles. La première réunion du jury aura lieu le samedi 19 mars 2011 à 19h00.

Le président du Jury décidera des heures des réunions ultérieures du Jury.

Chaque Ligue présentant une équipe pourra être représentée par un délégué (titulaire d'une licence officiel de la discipline Enduro) de la Commission d'Enduro de sa Ligue. Il pourra assister aux réunions de Jury mais n'aura pas de droit de vote. La Ligue devra avoir envoyé un courrier au club organisateur, ainsi qu'au Service Sportif de la F.F.M., indiquant le nom du délégué et son numéro de licence au moins 72 h avant le début de la manifestation

Article 15 : Lieu et remise des Prix

Des Prix seront décernés conformément aux règlements de la Coupe de France des régions d'Enduro. La cérémonie de remise des prix aura lieu le dimanche 20 mars 2011 au soir sur le site de la foire de Brignoles.

FEDERATION FRANÇAISE de MOTOCYCLISME
74, av. Parmentier
75011 PARIS

Article 16 : Officiels -Direction de course

	Jury	
Président CER du Jury :	MEILLER Jean-Paul	ODC 390585
Membre CER du Jury	BAGOUSSE Georges	ODC 002730
Membre du Club du Jury :	LAUGIER Frédéric	ODC 14607
Membre technique CER du Jury :	DEPOIT Jean-Michel	OCT 008491
Secrétaire du jury	ROSI Bernard	ODC 106552
	DIRECTION DE COURSE	
Directeur de Course :	SIMON Eric	ODC 22323
Directeur de course adjoint : Responsable des Spéciales	SARTORE Claude	ODC 21873
Directeur de course adjoint : Responsable des CH	ANDRIEUX Serge	ODC 2246
Directeur de course adjoint : Responsable du parcours	MICHEL Eric	ODC 017358
	CONTROLE TECHNIQUE	
Commissaire Technique FFM		OCT
Commissaire Technique FFM		OCT
Commissaire Technique LMRP	MASCHIO Myriam	OCT 121469
	DECAMARET François	OCT 62899
	TRAVERSA Didier	OCT 126173
	CONTROLE ADMINISTRATIF	
Secrétaire	LE MAREC Valérie	OCP 193758
Secrétaire adjointe	PIERRELOT Caroline	
Président du Club organisateur	MICHEL Eric	ODC 017358
Vice Président du Club	LAUGIER Frédéric	ODC 14607
	CHRONOMETRAGE	
Responsable chronométrage et classements FFM:		
Responsable LMRP	SIMON Christine	OCS 22318
	SPEAKER	
Speaker FFM Départ et SP Combecave	DENIZOT Jacky	
Speaker LMRP SP Thoronet	VENIER Christian	ODC 23742
	COMMISSAIRES SPORTIFS	
Responsable SP BRIGNOLES	RAOULT Fabrice	OCS 1197530 ODC
Responsable SP COMBECAVE	GUIOLLARD Christian	OCS 46604 ODC
Responsable SP THORONET	ROSI Bernard	OCS10652 ODC
	COMMISSAIRES DE PISTES	
	ARNOULT Marie-Claude	OCP 115676

FEDERATION FRANÇAISE de MOTOCYCLISME
74, av Parmentier
75011 PARIS

	BONANSEA Ingrid	OCP 060071
	BION Patrick	OCP 118124
	BOYER François	OCP 004995
	CHAUVIN Jacky	OCP 118126
	DARD Emmanuel	OCP 055256
	GLOERFELT Erik	OCP 115674
	GLOERFELT Chantal	OCP 128616
	MICHEL René	OCP 110448
	PASCAL Jérôme	OCP 110449
	ROTTIERS Olivier	OCP 144617
	BONANSEA Jérôme	OCP 144619
	DECAMARET François	OCP 62899
	TRAVERSA Didier	OCP 126173
	TRAVERSA Jennifer	OCP 126172
	DONNADIEU Martine	OCP 136403
	ROSI Annie	OCP 124959
	TRAVERSA Lesley	OCP 153569
	ARNAUD Martine	OCP153565
	ARNAUD Michel	OCP 153564
	TRAVERSA Patrick	OCP 154444
	VENIER Christian	ODC 23472
	SECURITE MEDICALE	
Responsable club	LAUGIER Frédéric	ODC 14607
Responsable AMSAR	MERLINO Jean Jacques	

Dressé par l'Organisation de la Course avant publication du règlement du Championnat de France d'enduro 2011

Visa du Club
Moto Club du Var Le 29/11/2010

MICHEL Eric

MOTO CLUB DU VAR
9, le plein Sud -83340 CABASSE
TEL: 06 86 72 34 26
TEL/FAX: 04 94 67 48 36
www.MCVAR.ff.st

Visa LMRP

15/11/2010

LIGUE MOTOCYCLISTE
REGIONALE DE PROVENCE
Centre de Vie l'Anjoly
98, Boulevard de l'Europe
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.09.72.02 – Fax : 04.42.09.72.79
Eric SIMON, Président

Visa de la FFM

FEDERATION FRANÇAISE de MOTOCYCLISME
74, av. Parmentier
75011 PARIS

Visa de la F.F.M. N° 11/0005
Paris, Le 29/11/2010.
Pour le service sportif.
Danièle SELVES